



DÉCLARATION DE TRAVAUX À EXÉCUTER DANS LE CIMETIÈRE

*Pour tout nouvel emplacement, il convient de prendre rendez-vous
avec la mairie, afin d'établir le bornage du terrain concédé.*

Déclarant

Nom de l'entreprise ou déclarant :

N° d'agrément :

Adresse complète :

Tél. / Fax :

Mail :

Désignation de la concession

Numéro concession :

Carré :

Famille :

Durée :

Nom du demandeur :

Adresse :

Tél./ Fax :

Mail :

Nature et description des travaux *(joindre éventuellement un plan)*

Dimensions :

Matériaux :

Couleur :

Délais des travaux

Date de début :

Délai d'exécution :

**Les travaux doivent être réalisés conformément
au règlement du cimetière.**

Fait le / /
Signature de l'entreprise ou du déclarant

Accord

Refus

Fait le

Cadre réservé à la mairie

Observations : le passe pied de 20 cm entre
chaque emplacement, doit impérativement être
recouvert de béton, à la charge du concessionnaire
(ou ses ayants droits)

**A la fin des travaux Les terres issues des creusements ainsi que les gravats doivent être repris et
évacués par l'entreprise en dehors du cimetière, de son parking et de ses alentours.**

La réalisation des travaux est terminée depuis le / /

Fait le / /

Signature de l'entreprise ou du déclarant

